

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGÉAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 Juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 033-2289/17/CM

**■ Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
MET 17/4078/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes des budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ont été approuvés par le vote du compte administratif le 18 mai 2017.

Il a permis d'une part, de dégager les résultats de la section de fonctionnement ainsi que les soldes d'exécution de la section d'investissement déterminés après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris aux budgets supplémentaires de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M40, M49, M52 consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2015		Résultat de clôture de la section de fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Reste à réaliser en dépenses	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement						
ASSAINISSEMENT	505 173,13	4 692 424,16	2 285 014,29	1 438 145,22	2 609 169,00	3 223 000,48	0,00	2 285 014,29
TOM	1 020 558,65	-716 565,71	500 287,53	-202 889,86	0,00	0,00	240 000,00	260 287,53
AMENAGEMENT	7 210,66	-186 701,24	7 210,66	293 496,77	0,00	283 806,29	0,00	7 210,66
PICASSO	94 300,72	0,00	94 300,72	0,00	0,00	0,00	0,00	94 300,72
RESEAU DE CHALEUR URBAIN	1 546,68	-326 362,25	15 601,71	-86 414,52	336 121,00	148 314,46	0,00	15 601,71

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 portant élection du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Juillet 2017

- La délibération du Conseil de Métropole du 18 mai 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 5 juillet 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est affecté l'excédent de fonctionnement du budget annexe de Traitement des Ordures Ménagères :

Traitement des ordures ménagères :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 500.287,53 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 202.889,86 euros. Une dotation complémentaire en réserve est constituée à hauteur de 37.110,14 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 240.000 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 260.287,53 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 202.889,96 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Article 2 :

Sont approuvés comme suit, les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets annexes de l'Assainissement, des Opérations d'aménagement, de l'exposition Picasso et du Réseau de Chaleur Urbain.

Assainissement :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2.285.014,29 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017

Le résultat d'investissement de 1.438.145,22 euros, s'établit après correction des restes à réaliser en dépenses de 3.223.000,48 euros et en recettes de 2.609.169 euros, à un montant de 824.313,74 euros. Il n'y a donc pas lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1.438.145,22 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 7.210,66 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017

Le résultat d'investissement de 293.496,77 euros, s'établit après correction des restes à réaliser en dépenses de 283.806,29 euros, à un montant de 9.690,48 euros. Il n'y a donc pas lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 293.496,77 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Exposition Picasso :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 94.300,72 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017

La section d'investissement présente un résultat de clôture nul.

Réseau de Chaleur urbain :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 15.601,71 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

Le résultat d'investissement de -86.414,52 euros, s'établit après correction des restes à réaliser en dépenses de 148.314,36 euros et en recettes de 336.121 euros, à un montant de 101.392,12 euros. Il n'y a donc pas lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 86.414,52 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Juillet 2017